

Il sera largement remanié à la fin du Moyen Âge pour renforcer ses défenses et les adapter à l'artillerie, mais aussi pour en faire une résidence de prestige.

L'étude de l'enceinte urbaine est plus délicate à mener en raison des disparitions, mais les chantiers archéologiques récents apportent quelques informations précieuses et autorisent une restitution tout à fait plausible. À l'intérieur, l'espace s'organise et détermine l'avenir en établissant un cadre que les siècles suivants adapteront. L'étude se termine sur les destructions entraînées par le siège de 1488. Elles sont moins systématiques que prévu, sauf pour les faubourgs, et une vaste campagne de reconstruction s'engage dans les dernières années du siècle avec, en particulier, une série impressionnante de casemates qui ne furent guère utiles.

Le texte fait donc fort bien le point sur l'histoire de la ville et les notes en fin de chapitre viennent renforcer le poids du discours. La maquette du livre en fait un bel objet agréable à consulter. Pourtant, une réserve doit être faite. Dans ce genre d'ouvrage, l'iconographie joue un rôle majeur. Tout en rendant la lecture agréable, elle apporte un complément indubitable à la démonstration. Beaucoup de photos très utiles et rares peuplent le volume, en particulier des clichés pris lors de fouilles archéologiques, mais on est un peu surpris d'autres choix. Certes, l'auteur annonce dès les premières pages qu'il s'est trouvé confronté à la faiblesse des ressources en ce domaine. Aussi multiplie-t-il les illustrations fort étrangères à la région : chapiteau auvergnat pour les chevaliers, manuscrit bourguignon pour les moines, des choix plus régionaux eussent été sans doute préférables. Les monnaies et les sceaux bretons apportent plus, mais le procédé devient un peu répétitif. Par contre, le patrimoine local semble un peu sous-utilisé. Des sites de vassaux auraient pu apporter des ressources et, surtout, la ville de Châteaubriant est sous-représentée : même si les aspects médiévaux se sont aujourd'hui estompés, ils marquent encore profondément l'agglomération. Par contre, plans et cartes, d'une très bonne facture et très clairs, apportent une aide précieuse à la compréhension de l'étude.

Ainsi, Châteaubriant, comme d'autres villes du duché, se voit dotée d'une belle histoire actualisée ; ce premier volume fait attendre avec impatience la suite annoncée.

Daniel PICHOT

Dominique LE PAGE, *De l'honneur et des épices. Les magistrats de la Chambre des comptes de Bretagne XVI^e-XVII^e siècles*, préface de Robert Descimon, Rennes, Presses universitaires de Rennes/Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 2016, coll. « Histoire », 618 p.

Préfacé par Robert Descimon, le fort volume que nous offre Dominique Le Page constitue plus qu'une page d'histoire régionale, un beau travail d'historien, à la fois l'aboutissement d'années de travaux sur la Chambre des comptes de Nantes et l'heureux

croisement des derniers acquis de la recherche. Le premier intérêt de ce travail est de se situer dans le prolongement chronologique des précédentes études de l'auteur ; il s'agit moins ici d'une étude institutionnelle que de l'étude sociale d'un groupe défini par son appartenance à une institution, d'une analyse exhaustive que l'attention portée aux pratiques, en particulier autour de la vénalité, fait échapper aux pièges de la prosopographie. Le lecteur s'en rend compte dès le premier chapitre, qui présente une institution ducale devenue royale et son personnel, remplaçant l'affirmation de la Chambre nantaise dans son contexte historique et historiographique, avant de définir les catégories d'officiers qui la composent, sans négliger le garde des livres ni omettre les procureurs postulants, définis comme une « excroissance du corps » (p. 100). Des exemples concrets illustrent les attributions de chacun, d'ailleurs récapitulées dans de commodes tableaux insérés dans le texte. Le second chapitre décrit les acteurs intervenant sur le marché de l'office. Après une présentation soigneuse des sources mises en œuvre, il relève qu'aucune charge n'échappe à la vénalité, pas même celles de premier président et de procureur général ; autre constat à retenir, le choix de la monarchie de se constituer une clientèle va de pair avec un affaiblissement de l'intervention des Grands dans l'accession aux offices – encore les Montmorency, puis les Condé s'intercalent-ils ici entre les Rohan et les Gondi (p. 138). Le lecteur retiendra également une présentation très concrète des modalités d'acquisition des charges. L'abondance des exemples ne doit pas masquer ici l'originalité de certaines vues de l'auteur : d'une part, il s'écarte discrètement des thèses de Mousnier quand il s'interroge sur la fidélité née de l'exercice d'une fonction auprès d'un Grand (p. 142) ; d'autre part, sa volonté d'être concret le dispense de penser la vénalité en lien avec la supposée émergence de l'État moderne (p. 143).

Encore plus concret, le chapitre III, qui décrit les formes de la vénalité à la chambre des comptes, est incontestablement l'un des points forts de ce travail. Sont successivement retracées les évolutions du prix des offices, peu différentes de celles observées pour d'autres institutions, les modalités de paiement et les formes de crédit repérables à cette occasion, ainsi que les contreparties monétaires de l'office (gages, épices, pensions, autres rémunérations, des commissions aux menues nécessités). Très riches pour l'analyse sociale ainsi que pour la compréhension du fonctionnement de la chambre, ces développements nourriront les débats entre spécialistes. Dominique Le Page n'est en effet pas parvenu à se détacher de l'idée selon laquelle les gages étaient l'intérêt de la finance (p. 215). Or, cette affirmation est doublement erronée, d'une part, parce que les offices ne s'achètent pas au montant de la finance, mais à un « prix courant », pour reprendre l'expression de l'enquête de 1665, et, d'autre part, parce que les contreparties n'en sont pas seulement financières : l'office est d'abord dignité (« dignité avec fonction publique », écrivait Loyseau) et, si la « fonction publique » donne lieu à des gages, fixes, et à des épices, variables, elle donne surtout un statut, et confère des privilèges – voilà d'ailleurs pourquoi la savonnette à vilains coûte plus cher que des offices plus relevés. Conscient de la difficulté, Dominique Le Page insiste donc sur les abonnements venus limiter la

variabilité des épices. Reste que celles-ci varient bel et bien, comme le prouvent les chiffres présentés page 230.

Par-delà le débat technique, il se joue dans ces pages remarquablement informées une représentation de l'office et sa projection sur un groupe social, comme on le perçoit à la lecture du chapitre IV, qui offre un portrait de groupe. Il faut ici saluer l'intelligence avec laquelle l'historien a su exploiter les informations de vie et de mœurs pour préciser l'environnement social des membres du groupe ; nous pouvons ainsi assister à « l'émergence d'une société provinciale » (p. 266), plus que frottée de droit. La reconstitution du processus de réception est irréprochable ; nous découvrons même deux formules de serment successivement employées (p. 261) ; cependant la représentation de l'office s'exprime dans l'interprétation d'un conflit entre impétrants, dont chacun veut être reçu en premier (p. 293). Plus qu'une priorité pour le paiement des gages, ils se disputent la préséance pour opiner, dans les processions etc. – la dignité ! S'agissant des origines des officiers, l'on retiendra encore que les Comptes recrutent d'abord dans le monde officier et en Bretagne, 54 % des officiers étant originaires du comté de Nantes. Les rapports avec le monde de la marchandise sont sans surprise ; ceux avec le monde de la finance plus complexes. L'analyse se fait ici très nuancée et, plus que la référence évidente au « système fisco-financier », l'on gagnera à s'interroger sur l'hypothèse selon laquelle les Angevins membres de la Chambre ont contribué à l'intégration de la Bretagne au royaume de France (p. 390) car, bien qu'ils aient appartenu « à des réseaux plus porteurs », une telle vision doit être conciliée avec la structure corporatiste qui était alors celle de la France. Au demeurant, il est significatif que, décrivant la trajectoire de ses officiers, l'historien constate que la chambre « ne constitue pas une étape dans un cursus professionnel » (p. 411). Le trait le plus intéressant de ce portrait de groupe consiste en l'affirmation de dynasties, surtout dans les offices supérieurs, tandis que les hommes neufs ne s'imposent qu'en l'absence d'autres candidats disponibles ou à l'occasion de créations d'offices (pp. 451-452). L'étude sociale du groupe est complétée par une analyse des conditions de l'anoblissement progressif, qui n'intéresse pas les présidents et guère les maîtres. La comparaison finale de la cour nantaise avec le parlement de Rennes donne l'occasion de revenir aux représentations traditionnelles de la magistrature.

Tout au long de ce passionnant parcours, Dominique Le Page offre les informations qu'il a collectées avec une telle générosité qu'un cahier hors texte et 90 pages d'annexes ne lui suffisent pas : le lecteur trouvera sur le site de l'éditeur deux chapitres complémentaires (72 et 67 p.). Il avance en revanche ses hypothèses avec prudence. Il ne faudrait donc pas que sa modestie empêche le lecteur de percevoir les avancées d'une étude qui donne les moyens d'aller au-delà d'images convenues des offices et de leur vénalité. Il suffirait pour cela de préférer le terme de « parcours » à celui de « carrière », qui réactive des représentations anachroniques et induit en erreur (la qualification de conseiller d'État conférée aux premiers présidents n'est-elle pas donnée

par brevet, sans correspondre à un titre d'office ?). De même, il serait plus fécond d'accepter que le prix des offices puisse non seulement influencer les trajectoires des familles, mais aussi et surtout refléter leurs pratiques. Bref, après les études des bureaux de finances de Tours et de Lyon par François Caillou et Karine Deharbe, celle de la Cour des aides de Paris par Martine Bennini, la nouvelle contribution de Dominique Le Page à l'histoire de la Chambre des comptes de Nantes confirme qu'en matière historiographique au moins, les juridictions financières l'emportent sans conteste sur les parlements de la France moderne.

Christophe BLANQUIE

Centre de recherches historiques, EHESS, Paris

Marie MÉNARD-JACOB, *La première Compagnie des Indes. Apprentissages, échecs et héritage, 1664-1704*, préface de Gérard Le Bouëdec, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2016, 316 p.

En 1664, Jean-Baptiste Colbert fonde la Compagnie des Indes orientales et la Compagnie des Indes occidentales, en s'inspirant des grandes compagnies néerlandaises de son époque. La Compagnie des Indes orientales est de loin la plus fameuse car elle a connu une certaine postérité au XVIII^e siècle, d'aucuns diront exemplaire, dont la thèse (1987) et les livres de Philippe Haudrère tracent les contours. Marie Ménard-Jacob s'intéresse dans le présent livre, tiré de sa thèse soutenue à l'Université de Bretagne Sud en 2012, à la première compagnie des Indes orientales (1664-1704), qui est assurément moins glorieuse. Elle en reprend les éléments les plus originaux, en privilégiant les acteurs et les implantations aux Indes, les fameux comptoirs, pour en expliquer la logique. Son analyse est contenue dans le sous-titre même de son ouvrage, *Apprentissages, échecs et héritage*, trois mots qui s'attachent à saisir le devenir de cette compagnie. Il s'agit donc autant d'une histoire de la politique de la Compagnie que d'une réflexion sur son héritage.

Dans sa première partie consacrée aux apprentissages, M. Ménard-Jacob part d'un constat : les Français ne savent rien de l'Inde dans laquelle ils entendent prendre pied en 1664. Il leur faut constituer un savoir, une connaissance, trouver des repères pour s'insinuer dans un monde où les autres puissances européennes, notamment les Néerlandais, ou les Hollandais comme on disait à cette époque, se sont finalement imposés. Les apprentissages furent difficiles. Mais les Français ne partent pas tout à fait de rien. Rappelons qu'il y a eu quelques Normands assez hardis au XVI^e siècle pour aller jusqu'en Indonésie avant d'en être chassés par les Portugais, et que, durant la première moitié du XVII^e siècle, plusieurs petites compagnies françaises, comme la Compagnie Rigault et la Compagnie de Madagascar, ont trafiqué avec l'Asie. Si ni les uns et ni les autres n'ont connu un grand succès, ils ont été les premiers jalons de cette présence française dans l'océan Indien. Par ailleurs, on a commencé à recueillir